



SNETAP-FSU

Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public
Fédération Syndicale Unitaire

Secteur Pédagogie et Vie Scolaire

Paris le 07 décembre 2022

A Monsieur A.SEILER, Sous Directeur POFE

A Madame l'Inspectrice de l'Enseignement agricole

Monsieur le Sous Directeur, Madame l'Inspectrice,

Suite au groupe de travail CNEA du 22 novembre dernier, nous souhaitons revenir, par ce courrier, sur les éléments que la délégation du SNETAP-FSU avait abordés.

Nous souhaitons tout d'abord revenir sur la question majeure de la communication mais aussi de la consultation des enseignant.es de biologie-écologie sur les aménagements décidés pour l'enseignement et l'évaluation de biologie écologie. Car, force est de constater que ces deux éléments font particulièrement défaut. Nous ne prendrons que deux symboles: au 7 décembre 2022, la note de service parue en octobre dernier n'est toujours pas sur Chlorofil et des collègues n'ont toujours pas l'information de la modification (en cours de cycle) de la grille d'évaluation de l'épreuve expérimentale.

Pour le groupe biologie écologie du SNETAP-FSU, il nous semble indispensable de profiter de ce sujet pour modifier et améliorer les modalités d'information des acteurs de terrain quant à la mise en place des réformes, des changements ou d'allègements de programme. Les enseignant.es doivent être associé.es régulièrement à ces réflexions mais aussi être informé.es par différents canaux (chlorofil, mails sur les boites professionnelles, information par les D2, utilisation de la conférence RESANA...).

Nous souhaitons également prolonger les réflexions-échanges du groupe de travail en précisant-renouvelant nos demandes. Ainsi, nous considérons qu'il est indispensable de constituer pour l'enseignement agricole : une banque de sujets pour l'épreuve de spécialité biologie-écologie mais aussi une banque de sujets de TP. Il nous semble également nécessaire que les enseignant.es de biologie écologie de l'enseignement agricole puissent accéder à la banque de sujets EN de SVT.

Plus spécifiquement concernant l'épreuve de TP et compte tenu d'une information tardive pour les enseignant.es, nous demandons que pour la session 2023 la bienveillance soit de mise quant à l'utilisation de cette nouvelle grille pour évaluer les candidat.es.

Nous vous demandons également, en lien avec les arguments que nous avons présentés le 22 novembre, de revoir (pour la session 2024) la nature des allègements du référentiel de biologie écologie support de l'épreuve terminale ponctuelle.

Enfin, une mise à plat du document d'accompagnement afin de préciser ce que revêt la notion d'argumentation de l'épreuve écrite (partie 1) s'impose.

Nous restons disponibles pour tout échange sur ces différents sujets et dans l'attente de vos réponses, nous vous prions de croire Monsieur le Sous Directeur, Madame l'Inspectrice en notre dévouement le plus sincère pour l'enseignement agricole public, ses personnels et ses élèves.

Pour le SNETAP-FSU, Yoann VIGNER
Secrétaire Général Adjoint en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire

